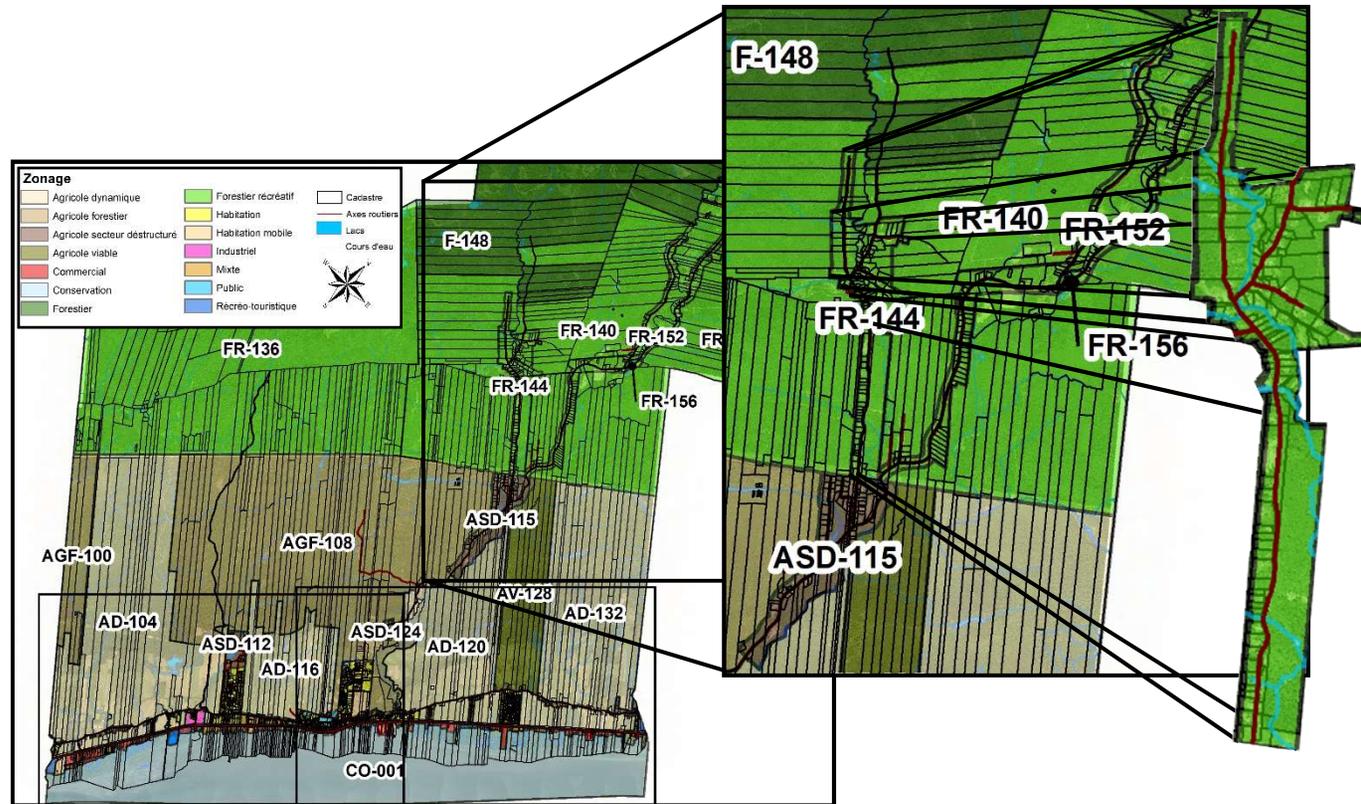


Zone FR-144

La zone FR-144 est une zone localisée à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type FR (forestière récréative), elle est à caractère forestier et résidentiel.

Elle comprend le secteur du rang Saint-Ignace, du chemin Dion et du chemin de la Traverse.



NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	10
MARGE DE REcul AVANT MINIMALE	13
MARGE DE REcul LATÉRALE MIN.	4
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	8
MARGE DE REcul ARRIÈRE MIN.	10
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	2

CLASSES D'USAGES	FR-144	
HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée	*
	H-2 Unifamiliale jumelée	*
	H-3 Bifamiliale isolée	*
	Chalet	*
COMMERCE	C-1 Accommodation	*
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	P-3 Parc et espace vert	●
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	●

Disposition particulière: Les maisons de tourisme pour la location de courte durée sont spécifiquement permises dans cette zone.

*Autorisé seulement sur un terrain contigu à une rue publique ou privée existante au 17 janvier 2014.